

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE POUR LES ÉCOLES DU MONDE DE L'IB CSC MONAVENIR

Mise à jour mars 2024



École élémentaire catholique Jean - Paul II

1001 Hutchison ave, Whitby, Ontario, L1N 2A1

Téléphone : 905 -665-5393

Adresse internet : <https://cc.cscmonavenir.ca>



A. Vision

Conformément à la Politique [Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario](#) et à la directive administrative [ÉLV.2.1 Évaluation du rendement de l'élève](#), le Csc MonAvenir reconnaît l'importance de créer et de maintenir une culture d'intégrité intellectuelle dans ses établissements offrant des programmes de l'IB afin que toute la communauté scolaire aspire à développer des apprenants intègres.

B. But

La présente politique d'intégrité intellectuelle permet d'aligner les pratiques des écoles qui offrent des programmes du Baccalauréat International avec les priorités et initiatives de l'ensemble du système du Csc Mon Avenir. Elle s'adresse aux membres du personnel et aux élèves du Csc MonAvenir. La compréhension et la coopération des parents et des tuteurs légaux sont des facteurs également importants pour la promotion et le maintien de la culture d'intégrité intellectuelle dans le milieu scolaire.

La politique est mise à la disposition de la communauté scolaire pour consultation. L'équipe de direction pédagogique utilise cette politique pour la prise de décision et le développement de ses programmes d'études.

C. En quoi consiste l'intégrité intellectuelle ?

L'intégrité intellectuelle implique une prise de décision d'agir de manière responsable et d'adopter un comportement éthique.

Une forte culture d'intégrité intellectuelle permet de maintenir l'équité afin que tous les élèves bénéficient d'une égalité des chances, la confiance et la crédibilité dans la validité du processus d'évaluation et de cultiver le respect des idées et du travail des autres lors de la production des travaux scolaires.

Les différentes situations suivantes décrivent un manque d'intégrité intellectuelle chez les différents acteurs du milieu et devront être traitées comme des cas de mauvaise conduite:

- **Mauvaise administration des établissements:** action réalisée par une école ou un individu lié à l'école contrevenant aux règlements et pouvant menacer l'intégrité des examens et des évaluations.

Pour un répertoire des différents types de mauvaise administration voir [Annexe 1](#) ¹

- **Mauvaise conduite des élèves:** désigne un comportement ou un acte:
 - délibéré ou fortuit susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève qui l'adopte ou à toute autre personne dans une ou plusieurs composantes d'évaluation;
 - susceptible de porter préjudice à un autre élève;
 - susceptible de menacer l'intégrité des examens et des évaluations de l'IB;

Pour un répertoire des différents types d'infractions commises par les élèves voir [Annexes 2 et 3](#) ²

D. La création et le maintien d'une culture de l'intégrité intellectuelle, une responsabilité partagée.

d-1. Responsabilités de l'équipe de direction de l'établissement

L'équipe de direction applique et communique aux enseignants, aux élèves et aux parents/tuteurs légaux la politique d'intégrité intellectuelle qui stipule les démarches à suivre pour éviter et traiter des cas de mauvaise administration des établissements et de mauvaises conduites des élèves.

Le Code de vie spécifie les attentes de l'école Jean-Paul II conformément aux exigences en matière d'intégrité intellectuelle de l'IB.

DISCIPLINE PROGRESSIVE

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débuter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.4.pdf>

Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.1.pdf>

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.9.2.pdf>

¹ *Intégrité intellectuelle*, 2019, Organisation du Baccalauréat International

² *Idid*.

d-2 Responsabilités du coordonnateur

Le coordonnateur du programme respecte les exigences en matière d'intégrité intellectuelle lors de l'administration des évaluations et lors de la transmission des travaux. Il communique ces exigences aux enseignants, aux élèves et aux parents/tuteurs légaux.

d-3 Responsabilités des enseignants

Comme principaux acteurs de l'intégrité intellectuelle et du soutien à l'élève dans la salle de classe, les enseignants doivent :

- s'assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite, notamment le plagiat et ses conséquences éventuelles;
- avoir conscience que leur conduite sert d'exemple pour les élèves;
- prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement pour produire leur travail conformément aux attentes;
- présenter et enseigner explicitement aux élèves les habiletés de recherche, notamment comment identifier les propos, les idées ou le travail d'une autre personne dans un travail selon le style de référencement convenu³;
- exiger que les élèves remettent le plan et les brouillons de leur travail et/ou tenir des conversations en cours de projet avec l'élève pour lui demander d'expliquer ses démarches;
- mettre en valeur dans la salle de classe l'aptitude de la communauté d'apprentissage et «intègre»;
- réagir à la mauvaise conduite des élèves et faciliter les enquêtes de l'établissement et de l'IB ;

d-4 Responsabilités de l'élève

L'élève de l'IB agit comme un apprenant intègre, il:

- adopte rôle actif sur son propre apprentissage; il crée et réalise des travaux qui sont authentiques et reflètent fidèlement le niveau atteint personnellement;
- il comprend et accepte les principes de l'intégrité intellectuelle et surmonte les difficultés des exigences associées;

³ *Savoir citer et référencer ses sources*. 2014, Organisation du Baccalauréat International.

-il respecte les droits d'auteurs; les idées ou le travail emprunté à autrui (incluant les données, graphiques, photographies, images, cartes, œuvres d'arts, etc.) ont tous été correctement mentionnés. Pour identifier à qui les idées ont été empruntées, l'élève doit mettre en application le style de référencement convenu.

-il s'abstient de recevoir une aide non autorisée pour terminer ou modifier leur travail, qu'elle provienne d'amis, de proches, d'autres élèves, de tuteurs privés, de services de rédaction des compositions ou de révision, de banques de compositions pré-écrites ou de sites Web de partage des fichiers ;

-il s'abstient d'apporter une aide excessive à leurs pairs pour qu'ils achèvent leur travail ;

E. SANCTIONS

e-1 Mauvaise administration de l'établissement:

Pour le processus de gestion des incidents relatifs à l'intégrité intellectuelle du personnel de l'établissement, les écoles doivent appliquer la démarche du déroulement d'enquête lors de la mauvaise conduite de l'administration telle que décrite dans les Annexes 1 de la publication de l'IB portant sur l'intégrité intellectuelle.

e-2 Mauvaise conduite de l'élève:

Pour toutes évaluations menant à la sanction des études à l'IB:

Pour le processus de gestion des incidents relatifs à l'intégrité intellectuelle des élèves, les écoles doivent appliquer la démarche du déroulement d'enquête lors de la mauvaise conduite de la mauvaise conduite des élèves telle que décrite dans l'Annexe 2 de la publication de l'IB portant sur l'intégrité intellectuelle.

Pour toutes autres évaluations internes dans l'établissement :

Conformément à la Politique [Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario](#) et à la directive administrative [ÉLV.2.1 Évaluation du rendement de l'élève](#), lorsqu'il y est prouvé qu'un élève a manqué d'intégrité, un continuum d'interventions et de conséquences sur le plan académique et/ou comportemental sera appliqué. Pour ce faire, l'école tiendra compte des 4 facteurs suivants :

- ⇒ *La formation reçue par l'élève sur l'intégrité;*
- ⇒ *Le niveau de maturité;*
- ⇒ *Le nombre et la fréquence des incidents;*
- ⇒ *Les circonstances particulières de l'élève.*

Le Code de vie de l'établissement devra spécifier le continuum d'intervention appliqué à l'école.

VALEURS VÉHICULÉES EN TOUT TEMPS

RESPECT DE SOI

- Je suis responsable de mes apprentissages;
- Je mérite d'être respecté et je signale tout manque de respect envers moi ;
- J'adopte une attitude positive en arrivant en classe bien outillé et prêt à apprendre;
- J'exerce mon droit d'apprendre et je participe activement en classe;
- Je fais de mon mieux dans ce que j'entreprends;
- Je ne pose aucun geste qui peut compromettre la sécurité.
- Je me soucie de mon hygiène personnelle.

RESPECT DE L'AUTRE

- Je résous tout désaccord de manière pacifique;
- Je respecte les autres élèves, les enseignants et les adultes qui travaillent dans l'école;
- Je respecte les différences des autres;
- Je suis ponctuel et circule calmement dans les corridors;
- J'utilise un langage approprié et j'adopte des comportements sécuritaires en tout temps.
- J'évite les comportements qui peuvent nuire à l'apprentissage des autres;
- Je ne pose aucun geste qui peut mettre la sécurité des autres à risque;

RESPECT DU MILIEU SCOLAIRE

- Je m'exprime en français et j'utilise un langage approprié à un contexte scolaire;
- Je respecte l'environnement scolaire (manuels, outils, mobilier, ameublement, etc.);
- Je ne fais pas de graffitis et je ne pose aucun geste de vandalisme;
- Je demeure sous la supervision d'un adulte en tout temps;
- J'apporte à l'école uniquement le matériel nécessaire à ma réussite scolaire;
- Toute utilisation de matériel électronique est interdite à l'école;
- L'école n'est pas responsable des objets perdus, endommagés ou volés;

RÉPARATION

Selon la gravité du geste posé et au jugement de l'adulte responsable :

Discipline progressive :

- rencontre avec l'intervenant et/ou la direction d'école; (Profileur)
- réflexion;
- geste réparateur; exemple :

-Remettre en état;

-Rembourser;

-Donner de son temps;

-Correction de la situation

-retenue;

-rencontre des intervenants et parents;

-suspension (Art 306; Art 310 de la loi de l'Éducation de l'Ontario)

-rapport d'incidents graves

Mise à jour de la politique

Les énoncés généraux de la présente politique feront l'objet d'une révision annuelle par Conseil scolaire. Les établissements offrant des programmes de l'IB pourront soumettre leurs suggestions pour réviser les dispositions de la politique dans le cadre d'une consultation annuelle.

Les équipes de direction pédagogique en consultation avec leur personnel devront par la suite mettre à jour annuellement les sections destinées aux mesures propres à l'établissement.

Références aux documents consultés

ÉLV.2.1 Évaluation du rendement de l'élève, Csc MonAvenir, 2012, [En ligne], <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.2.1.pdf>, consulté le 1 février 2020.

Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010, ministère de l'Éducation de l'Ontario. [En ligne], <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf>, consulté le 18 février 2020.

Intégrité intellectuelle, 2019, Organisation du Baccalauréat International.

L'intégrité intellectuelle dans le Programme d'éducation intermédiaire, Organisation du Baccalauréat International.

L'intégrité intellectuelle dans le Programme du Diplôme, Organisation du Baccalauréat International.

Le programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique, 2017, Organisation du Baccalauréat International.

Le programme du Diplôme: des principes à la pratiques, 2019, Organisation du Baccalauréat International.

Le programme à l'orientation professionnelle: des principes à la pratiques, 2015, Organisation du Baccalauréat International.

Savoir citer et référencer ses sources, 2014, Organisation du Baccalauréat International. [En ligne], <https://www.ibo.org/globalassets/effective-citing-and-referencing-fr.pdf> consulté le 19 février 2020.

Normes de mise en œuvre et applications concrètes, 2014, Organisation du Baccalauréat International.

Normes de mise en œuvre et applications concrètes, 2020, Organisation du Baccalauréat International.

